Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Nanteuil-le-Haudouin

Commune d'ERMENONVILLE

2024-55

Stationnement Parking Jean-Jacques Rousseau / Fête Patronale.

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de la Commune d'Ermenonville (Oise),

Vu la Loi n° 82.213 du 02 mars 1983 modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'à l'occasion de la Fête Patronale les 25, 26 et 27 mai 2024 il y a lieu de réglementer le stationnement sur le Parking Jean-Jacques Rousseau,

ARRÊTE :

Article 1er. - Les forains et leurs ascendants et descendants directs directement impliqués dans le fonctionnement des manèges sont autorisés à stationner sur le parking Jean-Jacques Rousseau d'Ermenonville du lundi 20 mai 2024 à 16 heures au mardi 28 mai 2024 à midi.

Article 2. - La Gendarmerie de Nanteuil-le-Haudouin, les Sapeurs-Pompiers de Nanteuil-le-Haudouin ainsi que les services municipaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ermenonville, le 06 mai 2024

Le Maire,

Jean-Michel CAZERES

MAIRIE D'ERMENONVILLE (OISE)

2 place Léon Radziwill – 60950 Ermenonville
Téléphone : +33.(0)3.44.54.00.15 Télécopie : +33.(0)3.44.54.06.66
Courriel : ermenonville@orange.fr Site : www.ermenonville.fr